

Fiche d'action / Projet

C 2.2 - MISE EN ŒUVRE D'AGENDA 21

Contexte :

- Le développement durable c'est : "un développement qui consiste à satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la possibilité des générations à venir des satisfaire leurs propres besoins".
- L'Agenda 21, adopté en 1992 au sommet de la terre à Rio, est un outil à disposition des collectivités publiques pour réussir ce challenge.
- SIERRE REGION mène ses actions avec le souci du développement durable : la région suscite aussi des projets "Agenda 21" dans quelques communes.
- Le PAES de Crans-Montana, soutenu par le DFSP, contribue au développement durable et à la concrétisation du concept "Vision 2000".
- Le Canton du Valais lance son Agenda 21 cantonal.
- La convention alpine a été ratifiée par la Confédération. Le Parlement doit encore approuver les différents protocoles. Les discussions sur l'intérêt pour les régions de montagne (nouvelles exigences de protection, perte de maîtrise des décisions ou facteur de développement) sont animées.

Objectifs :

- Un développement socio-économique équilibré grâce aussi aux soutiens de la Confédération, du Canton et à un engagement du citoyen.

Actions :

- Soutenir la mise en œuvre d'Agenda 21 (coordonné avec AL 21 - VS)
- Favoriser les échanges d'expériences (groupe travail)
- Analyser l'intérêt de la Convention alpine pour la région
- Contribuer à la réalisation PAES

Rôle de la région			
Initiative	Respons.	Coordin.	Appui
	X		
	X		
	X		
			X

Evaluation :

-
-
-
-

Réalisé	En cours	Echec